

Le Conseil Municipal convoqué le 27 aout 2017 s'est réuni le 4 septembre 2017 à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

- *Modifications contrat de travail,*

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

L'an Deux Mil dix-sept, le 4 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres excusés : 03
Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., CABON P., FAUTRAT G., Mmes. BLIVET A., MITHOUARD L., NIQUET L., SCHNEIDER M., ROBERT V., BUSSET I.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : PRADELS P., MENARD S., MONTARGON J-L.

Secrétaire de séance : BEAUQUESNE L.

Pouvoirs :
- MONTARGON J-L a donné procuration à BROUTIN Y.
- PRADELS P a donné procuration à CABON P.

2017-09-01 : Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

CONSIDERANT la suppression des rythmes scolaires pour l'année 2017-2018 a compté du 4 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'adjoint technique 2^{ème} à temps non complet, passant ainsi de 32 heures à 30 heures, à compter du 4 septembre 2017.

2017-09-02: Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

CONSIDERANT la suppression des rythmes scolaires pour l'année 2017-2018 a compté du 4 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet, passant ainsi de 25 heures à 22 heures 50, à compter du 4 septembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

Forum de l'emploi : Madame ROBERT indique qu'un forum de l'emploi se déroulera le 6 octobre 2017 de 10h à 20h à Maulette.

Question de Madame ROBERT : Est-il possible que des enfants des communes de Boissets et de Civry-la- Forêt bénéficie de la garderie de Gressey ?

Monsieur le Maire explique que pour une meilleure répartition des enfants, ceux de Boissets et de Civry utilisent la garderie de Civry, sauf en cas de soutien scolaire.

Stationnement véhicules communales : Madame BOULANGER demande si il est possible de stationner les véhicules communales ailleurs que près de l'église, vu que des travaux d'embellissements ont été fait. Les véhicules seront stationnés dorénavant près de la salle des fêtes.

Elagage des haies : Monsieur CABON signale que le cédez le passage au croisement de la rue du Môle et de la rue Flore n'est pas visible par les automobilistes, suite aux haies des riverains qui ne sont pas entretenues. Monsieur le Maire indique qu'une liste avec le nom de plusieurs riverains est établie et que ceux-ci vont prochainement et comme tous les ans recevoir un courrier, les sommant de tailler les haies gênantes.

Sente : Madame SCHNEIDER signale que les sentes ne sont pas entretenues et que cela le passage des piétons. Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté été pris le 01/08/2014 et est affiché en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.